

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00315

**DEVELOPPEMENT DES « EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX »
(ECM) EN COORDINATION AVEC LES COMMUNES - ROUTE THEMATIQUE SUR
LES USAGES DE L'EAU SUR LE SITE « BRUNON » SUR LA COMMUNE DU
CHAMBON-FEUGEROLLES, NOUVELLE CONVENTION DE FONDS DE
CONCOURS**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 111

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 118

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,
M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine PRÉFÈRE, M. Gilles PRÉFÈRE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,

Le 19 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201105-0202003150

DATE D'APPÊCHAGE : 19 novembre 2020

M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M.
Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Eliane VERGER LEGROS donne pouvoir à M. Gérard TARDY

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 NOVEMBRE 2020

DEVELOPPEMENT DES « EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX » (ECM) EN COORDINATION AVEC LES COMMUNES - ROUTE THEMATIQUE SUR LES USAGES DE L'EAU SUR LE SITE « BRUNON » SUR LA COMMUNE DU CHAMBON-FEUGEROLLES NOUVELLE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS

Par délibération en date du 01 avril 2015, le Conseil Communautaire de Saint-Etienne Métropole a retenu comme ECM, la réalisation d'une route thématique sur les usages de l'eau sur le site « Brunon » dans la Vallée du Cotatay, projet présenté par la commune du Chambon-Feugerolles.

Le montant prévisionnel de cette opération, marges d'évolution incluses, avait été validé pour un montant total de 600 000 € HT maximum, par convention, avec un montant total de fonds de concours de la commune de 264 000 € maximum.

Toutefois, l'estimation en phase APD avait fait apparaître un dépassement de l'ordre 40 000 € HT. Ainsi, le coût total d'opération a été porté à 640 000 € HT maximum et le fonds de concours de la commune à un montant total de 304 000 € maximum.

Suite à des travaux complémentaires, le bilan financier de l'opération, au 03 décembre 2019, était de 653 000 € HT.

D'autre part, il a été convenu que pour assurer une efficacité de l'amenée d'eau dans ce bassin, la Métropole réalise pour solde de tout compte les travaux suivants d'un montant de 19 000 € HT :

- le retubage de l'arrivée d'eau sous la voie ;
- la reprise du canal d'amenée d'eau ;
- la mise en place d'un tuyau pour amener l'eau au niveau de la géomembrane ;
- la création d'un muret pour favoriser le stockage de l'eau dans le bassin.

Le coût total maximum de l'opération s'élève donc à 672 000 € HT soit un dépassement par rapport au coût d'opération prévu à l'avenant de 32 000 € HT. Après accord de la commune, il convient de régulariser le fonds de concours. Le montant total du fonds de concours serait donc de 336 000 € HT.

Cependant, la délibération du Conseil Métropolitain en date du 03 juin 2015 sur la révision du dispositif des Equipements Communautaires Multilocaux indique que les fonds de concours des communes seront calculés sur le coût total en € HT de l'opération déduction faite des subventions.

Par ailleurs, l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le montant total de fonds de concours n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention par la Métropole en tant que bénéficiaire du fonds de concours.

Aussi, du fait de la perception par la Métropole d'une dotation de soutien à l'investissement local de l'Etat, le montant total du fonds de concours de la commune à la Métropole sera donc in fine de 273 500 € HT maximum. La commune ayant d'ores et déjà payé deux acomptes pour un montant total de 174 240 €, le solde de fonds de concours restant à payer sera donc au maximum de 99 260 €.

Enfin, la durée de validité de la convention initiale étant de 5 ans à partir de la date d'exécution de la convention, cette convention initiale est donc devenue caduque le 20 juillet 2020. Un second avenant modifiant les modalités de la convention initiale n'ayant pu être signé avant cette date, une nouvelle convention doit donc être établie.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **valide la nouvelle convention fonds de concours ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la nouvelle convention fonds de concours ;**
- **le solde de fonds de concours de la commune sera perçu au chapitre 13 du budget ECM de l'exercice 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU